



***La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe  
agissent ensemble pour votre avenir***

**Juin 2024**

**Programme de Développement Rural FEADER Limousin  
2014-2022  
– Rapport Annuel de Mise en Œuvre 2023 –**

**Etat d'avancement du programme  
FEADER à destination des citoyens**

**Le Programme de Développement Rural FEADER Limousin 2014 / 2022**

La Commission Européenne a approuvé le 24 novembre 2015 le Programme de Développement Rural Limousin (PDRL) pour la période 2014-2020.

Ce programme a été rédigé par la Région avec des orientations prises en concertation avec les acteurs sociaux professionnels pour répondre aux **priorités européennes** en prenant en compte les spécificités du territoire aquitain.

Le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) contribue à la réalisation de la **stratégie "Europe 2020"** en promouvant un développement rural durable dans l'ensemble de l'Union, en complément des autres instruments de la **Politique Agricole Commune (PAC)**, de la politique de cohésion et de la politique commune de la pêche.

Il contribue au développement des secteurs agricoles, agroalimentaires et forestiers de l'Union plus équilibrés d'un point de vue territorial et environnemental, respectueux du climat, résilients face au changement climatique, compétitifs et plus innovants. Il doit permettre le développement des territoires ruraux.

Dans le cadre général de la PAC, le Programme de Développement Rural Limousin concourt à la réalisation des objectifs suivants :

- ✓ Renforcer la **compétitivité** de l'agriculture ;
- ✓ Renforcer la protection de l'**environnement** et garantir la gestion durable des ressources naturelles et la mise en œuvre de mesures visant à préserver le climat ;
- ✓ Assurer un **développement territorial équilibré** des économies et des communautés rurales, notamment la création et la préservation des emplois existants.

Depuis l'adoption du programme de développement rural en 2015, la Région Aquitaine a fusionné avec les Régions Limousin et Poitou-Charentes pour créer une nouvelle entité territoriale : la Région Nouvelle-Aquitaine, aujourd'hui Autorité de gestion des trois programmes de développement rural Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

Cette nouvelle Autorité de gestion a pour ambition de créer des dispositifs d'aide communs aux trois territoires des anciennes régions afin d'éviter toute discrimination entre les bénéficiaires des anciens territoires et dans le but de promouvoir une politique régionale en faveur des acteurs du développement rural. Dans ce cadre, plusieurs modifications sont intervenues dès 2017 consistant à fermer un certain nombre de dispositifs au sein du PDR et à harmoniser des dispositifs entre les trois programmes avec le double objectif de :

1/ Répondre au mieux aux besoins de ce vaste territoire tout en respectant les dynamiques et les caractéristiques des anciens territoires mises en exergue dans les diagnostics élaborés en début de programmation ;

2/ Concentrer l'intervention de l'Union européenne sur des dispositifs de masse afin de réduire les coûts administratifs liés à la mise en œuvre du FEADER.

En 2020, la procédure législative de la PAC d'après 2020 n'a pas pu être achevée suffisamment tôt pour permettre la mise en œuvre dès 2021 de la future programmation 2021-2027. Aussi la programmation 2014-2020 a été prolongée par deux années de programmation supplémentaires en 2021 et 2022, dites « années de transition ». A ce titre ce sont **160,2 M€ de Feader** supplémentaires qui ont été alloués au PDR Limousin.

Concomitamment à cette phase de transition, l'Union Européenne a élaboré un ensemble de mesures pour répondre à la crise sanitaire.

Suite à la pandémie liée à la COVID-19 et pour corriger les dommages économiques et sociaux causés par celle-ci, l'Europe a pris la décision de relancer l'économie en privilégiant la résilience, une Europe plus verte, plus adaptée aux défis de nos sociétés et une Europe plus numérique.

Ce plan de Relance Européen ou Next Generation UE a vu le jour à l'été 2020 suite à l'accord entre les 27 états membres.

Ainsi, ce sont 750 milliards d'euros qui lui sont consacrés.

Des plans de relance portés par les états membres peuvent dès lors être financés par ce dispositif.

A titre d'exemple, le plan « France Relance » est financé à hauteur de 40 milliards par l'Union Européenne. En région, il va concerner l'opération Plan Modernisation d'Elevage (PME) en lui consacrant une enveloppe de 11 260 000 euros pour aider les éleveurs dans leurs actions.

Mais, ce plan européen comprend aussi un volet FEADER RELANCE.

En Nouvelle-Aquitaine, il représente près de 120 millions d'euros dont **30,5 M€** pour le PDR Limousin qui ont été répartis entre les actions ci-dessous :

- Pacte alimentaire Nouvelle-Aquitaine, soutien-aux industries agro-alimentaires, circuits locaux,
- Investissements agricoles (PCAE) (élevage /Mécanisation montagne / pastoralisme -transformation et commercialisation /Agroéquipements / Maraîchage...),
- Certification environnementale, Mesure agro-écologique, et agriculture biologique,
- Aides à l'installation des jeunes agriculteurs,
- Instrument financier Alter'NA qui propose une garantie bancaire pour le financement des entreprises agricoles,
- Promotion de produits régionaux à travers les signes d'identification de l'origine et de la qualité, mise en réseau d'acteurs à travers le partenariat européen pour l'innovation.

Dès lors, ces crédits vont contribuer à **la transition environnementale et climatique et notamment par le biais du volet agro-écologique** pour lequel le FEADER s'avère être un outil financier majeur et contribuer à créer un effet relance.

# L'avancement du Programme de Développement Rural Limousin FEADER au 31/12/2023

Pour mémoire, les dispositifs de soutien aux zones rurales se déclinent autour des six priorités européennes :

- ☆ Priorité 1 : Renforcer le transfert de connaissances et l'innovation
- ☆ Priorité 2 : Améliorer la compétitivité du secteur agricole et promouvoir la gestion durable des forêts
- ☆ Priorité 3 : Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles et la gestion des risques
- ☆ Priorité 4 : Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes
- ☆ Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et faciliter la transition vers une économie sobre en carbone
- ☆ Priorité 6 : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Ces six priorités sont mises en œuvre via 12 mesures déclinées en dispositifs qui ont accompagnés près de **65 125** opérations engagées depuis 2014.

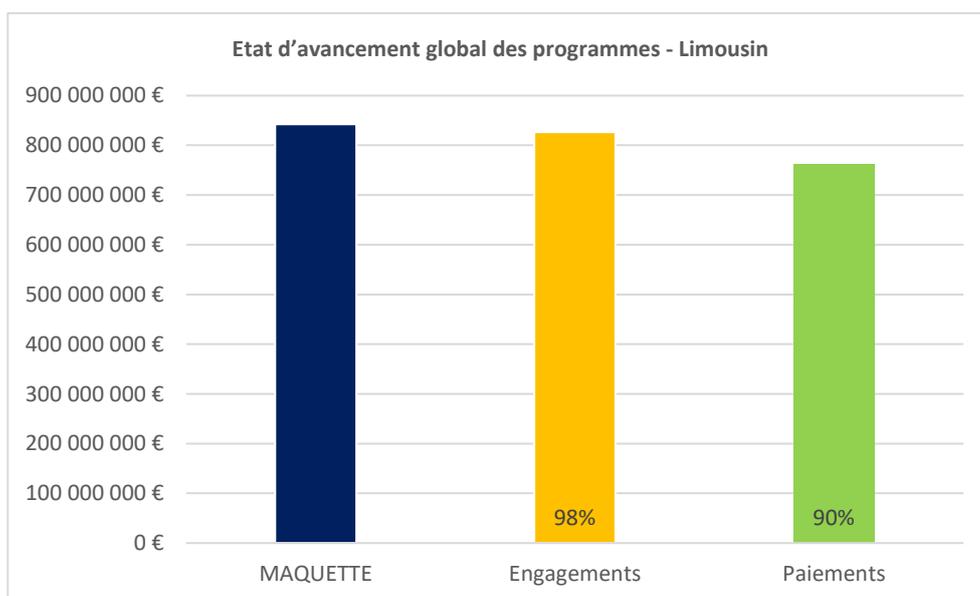
**Au 31/12/2023 :**

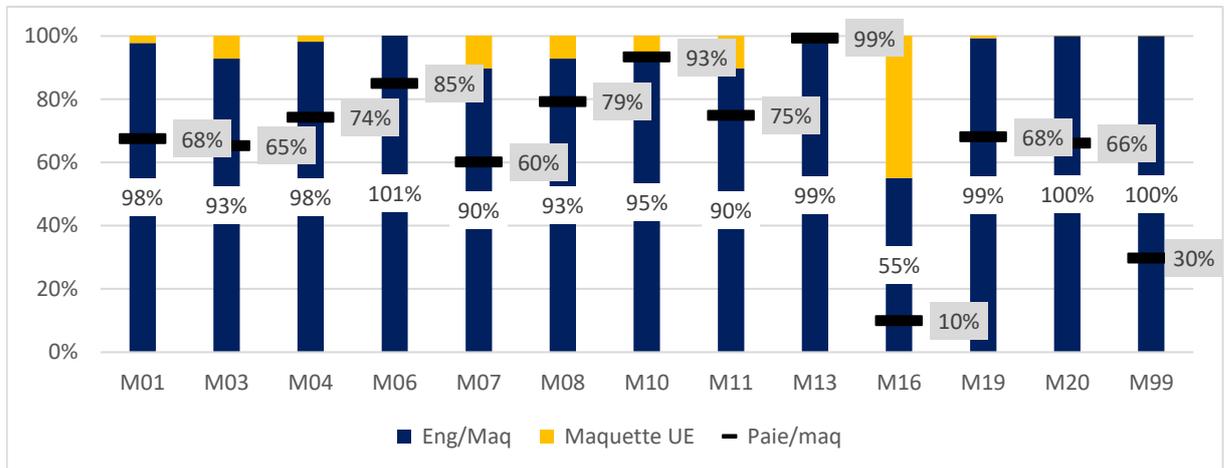
- **826 520 421 M€** de crédits FEADER ont été engagés, ce qui représente **98%** de la maquette
- **761 759 810 M€** de FEADER ont d'ores et déjà été payés aux bénéficiaires ce qui représente **90 %** de la maquette



## PDR Limousin 2014-2022 Etat d'avancement Global des programmes

<b>MAQUETTE</b>	<b>842 411 426 €</b>	<b>100%</b>
<b>Engagements</b>	<b>826 520 421 €</b>	<b>98%</b>
<b>Paiements</b>	<b>761 759 810 €</b>	<b>90%</b>





- M01 : Activités de démonstration et d'information
- M03 : Promotion Qualité
- M04 : Investissements
- M06 : Installation
- M07 : Natura 2000 – Mesures de développement rural
- M08 : Forêt
- M10 : Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC)
- M11 : Conversion et Maintien en Agriculture Biologique
- M13 : Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN)
- M19 : Programmes LEADER
- M20 : Assistance technique

## Zoom sur :

**LES IAA, l'Industrie Agro-Alimentaire :**

**L'entreprise BLEDINA**



Les investissements portés par les industries agroalimentaires (IAA) visent à l'amélioration de la compétitivité des producteurs, à la diminution de la pénibilité au travail, à l'optimisation des produits...

Tel est l'état d'esprit porté par le projet de l'entreprise BLEIDINA située à Brive La Gaillarde (19).

L'entreprise Blédina, filiale du groupe Danone, développe et transforme des produits alimentaires à destination de l'alimentation infantile.

Le marché de la nutrition infantile est important en France, mais laisse présager des perspectives d'évolution assez limitées. Pour faire face aux nouveaux acteurs qui proposent des produits concurrentiels, Blédina doit sans cesse innover et optimiser ses coûts de production pour conserver sa place de leader sur le marché.

Blédina propose un large choix de produits qui vont du lait infantile pour les nourrissons aux repas pour les enfants de 36 mois.

L'usine de Brive-la-Gaillarde produit la plus large gamme de produits agroalimentaires en Europe (plus de 350 recettes) et se positionne en tant que leader sur le marché de la nutrition infantile français (plus de 50 % des parts de marché).

Afin d'optimiser cette rentabilité et d'assurer une pérennité du site dans le temps, Blédina a souhaité transformer drastiquement l'activité du site de Brive-la-Gaillarde avec le projet STARK.

L'objectif majeur du projet STARK est de développer une nouvelle activité de production en lien avec la nutrition médicale.

Ainsi, le projet consiste à équiper les nouvelles lignes de production d'équipements et de matériel qui augmenteront de manière substantielle leur productivité, notamment grâce à une digitalisation importante des process et des informations. L'installation de nouvelles lignes de « nettoyage en place » (NEP/CIP)

adaptées aux nouvelles lignes de production fait également partie du projet STARK. Pour leur fonctionnement, ces dernières requièrent l'installation et l'aménagement de locaux de stockage pour les produits chimiques, ainsi que des éléments de raccordement. Enfin, une ligne de production de vapeur sera de surcroît requise pour le bon déroulé du process de transformation.

Grâce à cette nouvelle activité, le site de Brive-la-Gaillarde est désormais dédié à la production de produits de l'ensemble du pôle « Nutrition Spécialisée » du groupe Danone, regroupant les activités nutrition infantile et nutrition médicale.

**Ce projet dont le montant s'élève à 14 millions d'euros avec une aide FEADER de 546 936 euros met ainsi en œuvre les actions suivantes :**

- réduire la l'impact carbone
- améliorer les conditions de travail,
- améliorer la compétitivité au niveau national et international.

## Stratégie de communication mutualisée :

Pour présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens des 3 territoires (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes) a été privilégiée. Elle doit assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes européens et leur état d'avancement.

Pour cela, la Région Nouvelle-Aquitaine communique via son site dédié aux fonds européens :

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr>

Elle anime également le compte Facebook Europeennouvelleaquitaine et Twitter UEenNvelleAqui

Afin de faciliter l'accès à l'information, les appels à projets liés aux dispositifs financés par le FEADER sont mis en ligne et archivés sur le site <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-a-projets.html>.